

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Acte Certifié exécutoire

Bordereau n° 17 (Pos. 11741)

Envoi Préfecture : 29/09/2015
Retour Préfecture : 29/09/2015

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 3ème trimestre 2015

Séance du jeudi 24 septembre 2015

**CONSÉQUENCES DIRECTES ET INDIRECTES DE LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION
TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE SUR LES DISPOSITIFS D'AIDE MIS EN OEUVRE PAR LE
DÉPARTEMENT**

Le conseil départemental s'est réuni à l'hôtel du département sous la présidence de M. François GOULARD.

Présents : Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Bruno BLANCHARD, Yannick CHESNAIS, Christian DERRIEN, Gilles DUFEIGNEUX, Gérard FALQUÉRHO, Gaëlle FAVENNEC, Nadine FRÉMONT, Marie-Claude GAUDIN, Gérard GICQUEL, Alain GUIHARD, Martine GUILLAS-GUÉRINEL, Marie-Hélène HERRY, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Jean-Rémy KERVARREC, Ghislaine LANGLET, Marie-José LE BRETON, Jacques LE LUDEC, Marie-Christine LE QUER, Ronan LOAS, Marie-Annick MARTIN, Annick MAUGAIN, Brigitte MELIN, Michèle NADEAU, Christine PENHOÛËT, Soizic PERRAULT, Michel PICHARD, Gérard PIERRE, Florence PRUNET, Benoît QUÉRO, Karine RIGOLE, Fabrice ROBELET, Guénaël ROBIN et Laurent TONNERRE.

Absents : Yves BLEUNVEN (a donné pouvoir à Marie-José LE BRETON), David LAPPARTIENT (a donné pouvoir à Michèle NADEAU), Gaëlle LE STRADIC (a donné pouvoir à Laurent TONNERRE).

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le rapport de M. le président ;

Au nom de l'ensemble des commissions, Monsieur GOULARD donne lecture du rapport puis des propositions ci-après :

- de supprimer les dispositifs d'aide suivants :

- ingénierie territoriale dans le cadre des démarches de développement durable,
- aide à la définition des politiques locales PLH - SCoT (*volet habitat*),
- opérations d'amélioration de l'habitat - OPAH - PIG,
- économies d'eau,
- plan de désherbage communal et aide à l'acquisition de matériel,
- études et aides à la décision - Opérations novatrices,
- actions de prévention et de sensibilisation,
- mission de prévention et de réduction des déchets - Mission d'animation et de coordination territoriale,
- lutte contre le frelon asiatique,
- équipement en solutions alternatives à l'ADSL,
- mise en réseau pédagogique des écoles publiques et privées (*aide au fonctionnement*),
- enseignement spécialisé des écoles et organismes publics et privés,
- aide au fonctionnement des établissements d'enseignement agricole,
- aide à l'investissement des établissements d'enseignement agricole,
- initiatives des jeunes : génération éco-citoyenne,
- jobTrotter56
- planèteTrotter56 ;

- de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2016, les dispositifs suivants :

- MORBIHAN ACTI'PARC – Amélioration de la qualité des parcs d'activités,
- immobilier d'entreprises,
- prêt participatif bonifié,
- ÉCO-INVEST 56 – Investissements liés à l'environnement,
- ACTEM 56 – Amélioration des conditions de travail dans les entreprises,
- NOVATEC 56 – Innovation et développement technologique,
- reprise-transmission 56,
- TPE CRÉA 56 – Accompagnement à la création d'entreprises,
- TPE CONSEIL 56 – Développement de la performance,
- TPE COMMERCE 56 - Régime général,
- TPE COMMERCE 56 Régime dérogatoire – Zone de revitalisation rurale (ZRR),
- COMMERCE POUR TOUS,
- MULTISERVICES 56 – Maintien du dernier commerce dans les petites communes rurales,
- NAUTIMMO 56 – Immobilier d'entreprises,
- NAUTINOV 56 – Recherche et développement (R&D),
- NAUTIJOB 56 – Recrutement de cadres, ingénieurs ou techniciens,
- NAUTICAREN 56 – Aires de carénage propres,
- ETIC-INOV 56 – Recherche et développement (R&D),
- ETIC-JOB 56 – Recrutement de cadres, ingénieurs ou techniciens,
- ETIC-EXPO 56 – Participation à des salons professionnels,
- ETIC-CONSULT 56 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les entreprises industrielles et artisanales,
- ART'INVEST 56,
- ART'COM 56,
- ART'CITE 56,
- hôtellerie,
- meublés de tourisme,
- hôtellerie de plein air (*campings privés et publics*),
- gîtes d'étape et gîtes de groupe,
- hébergements de grande capacité à vocation touristique,
- équipements touristiques et de loisirs privés,
- développement de l'usage des outils numériques,
- animation touristique,
- installation des jeunes agriculteurs,
- installation des agriculteurs hors DJA,
- transport des marchandises agricoles sur les îles,
- diversification et projets innovants,
- projet de méthanisation agricole,
- silos et bâtiments de stockage des fourrages et céréales,
- plan de modernisation des bâtiments d'élevage en volailles de chair,
- économies d'énergie dans les salles de traite,
- irrigation légumière,
- échanges de parcelles agricoles et/ou forestières,
- soutien à l'activité agricole sur les communes littorales,
- acquisition de matériels agricoles pour les ETA et les CUMA,
- bâtiments des CUMA,
- investissements à bord des navires de pêche et sélectivité,
- petite pêche côtière,
- aide à l'installation,
- investissements productifs dans l'aquaculture,
- installation des jeunes en cultures marines,
- installation en cultures marines,
- mesures aqua-environnementales,
- modernisation du mareyage,
- ports de pêche,
- ports de commerce,
- ports de plaisance,
- assainissement collectif des eaux usées,
- alimentation en eau potable,
- équipements pour la mise en place de la tarification incitatrice,
- optimisation et réhabilitation de déchèteries,

- création de plates-formes de stockage et de compostage des déchets verts,
 - création d'installation de valorisation et de traitement des déchets inertes,
 - sécurisation de l'approvisionnement électrique ;
- de fixer au 1^{er} novembre 2015, le cachet de la poste faisant foi, la date limite de dépôt des dossiers complets de demandes d'aide relevant des secteurs de l'agriculture, de l'économie maritime, du commerce et de l'artisanat ;
 - de fixer au 1^{er} octobre 2015, le cachet de la poste faisant foi, la date limite de dépôt des dossiers complets de demandes d'aide relevant des secteurs de l'industrie, de l'agroalimentaire, du tourisme et des services ;
 - de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2016, les dispositifs d'aide suivants sur la base des fiches ci-annexées :
 - création, extension et rénovation d'une structure d'accueil « petite enfance » (*projets non éligibles au taux de solidarité départementale - TSD*),
 - structures d'accueil collectif favorisant l'accès des enfants handicapés,
 - équipements touristiques et de loisirs publics,
 - projets Leader,
 - aides aux projets de coopération européenne,
 - taux de solidarité départementale (*TSD*) – Bâtiments – Voirie,
 - aménagement de véloroutes, voies vertes et pistes cyclables,
 - plan bois énergie Bretagne (*PBEB*) - Soutien à la structuration d'une filière locale bois énergie et aux équipements de chauffage bois énergie,
 - appels à projets régional « *bâtiments basse consommation* » - Soutien à l'innovation et au développement technologique pour la maîtrise et la production d'énergie,
 - mise en valeur de la forêt,
 - programme Breizh Bocage,
 - actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement,
 - PDIPR - Promotion des itinéraires,
 - recherche archéologique programmée,
 - valorisation de l'archéologie,
 - restauration du patrimoine immobilier,
 - restauration du patrimoine mobilier.
 - dans l'attente d'une redéfinition de la politique poursuivie par le département en matière de soutien à l'investissement indirect des territoires, de reporter du 1^{er} octobre 2015 au 1^{er} mars 2016, la date limite de dépôt des dossiers de demandes d'aides.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil départemental
Le directeur général des services



Patrick MALFAIT